Polémique franco-tunisienne à propos des yachts volés

21/08/2009 à 13h58

Imed et Moez Trabelsi, les deux neveux du Président tunisien Ben Ali, sont accusés d'être les commanditaires présumés de trois vols de yachts amarrés en France en 2006. Mais contre toute attente, ils vont échapper à la justice française malgré les preuves accumulées contre eux depuis trois ans.

C'est le procureur général de Bastia, lui-même, qui a annoncé le 8 août dernier, son intention de ne pas citer les frères Trablesi à comparaître en France. Le procureur a seulement ajouté qu'il se contenterait de dénoncer les faits auprès de la justice tunisienne… Seulement aujourd'hui s'ouvre enfin à Ajaccio, le procès des yachts volés. L'affaire prend ainsi une tout autre dimension.

Les avocats des onze autres prévenus crient au scandale. Parmi eux, Jean-Michel Mariaggi, grince. « *Curieusement la justice française s'apprête à juger les lampistes tout en se désintéressant des auteurs principaux parce que Paris craint de froisser Tunis* », dénonce-t-il dans les colonnes du Figaro. Même virulence chez Me Antoine Sollacaro. Peut-être même plus. « ***Je savais que la Tunisie avait été un protectorat français. J'ignorais que la Corse fût désormais une colonie tunisienne*** ».

Ce n'est pas la première fois que la famille du président tunisien est impliquée dans des affaires plus que douteuses. En 1992, son frère ainé, Moncef Ben Ali, était condamné par contumace à 10 ans de prison par la 14e chambre du tribunal correctionnel de Paris, dans le cadre de l'affaire de «la couscous connection», un réseau de trafic de drogue et de blanchiment d'argent.

Source : Le Parisien